

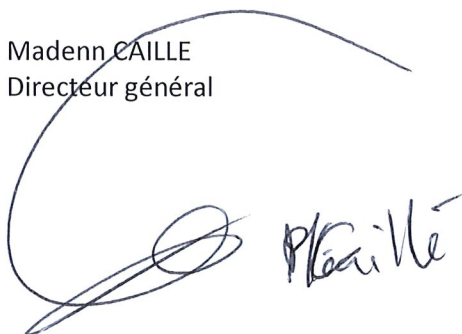
**ATTESTATION ETABLIE CONFORMEMENT A
L'ARTICLE L.225-115-4° DU CODE DE COMMERCE**

EXERCICE DU 1er JANVIER AU 31 DECEMBRE 2020

Le montant global, certifié par le Commissaire aux comptes, des rémunérations (directes et indirectes) versées aux cinq personnes les mieux rémunérées s'élève à 441.686€ (Quatre cent quarante et un mille six cent quatre-vingt-six euros).

Fait à Aix en Provence,
Le 9 mars 2021.

Madenn CAILLE
Directeur général

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'M. Caille', is written over a large, light blue circular scribble.